1872. Bibliothèque Ste Geneviève — Entretien

crédit autorisé par lettre en date du 26 avril — 1872. 10,000 00

1 trimestre — Duvoir — Calorifère	500	00	500	00 —
Soltai — fumisterie	371	41	369	23 —
Mathurin — Menuiserie	398	96	390	33
Renaudot — Plomberie	175	02	170	48 —
Chalant — Maçonnerie	250	15	248	87
Thiébault. — Peinture Vitrerie	2624	86	2517	19 —
Boulard — gaz.	701	00	670	16 —
Tougagra — Tapisserie	29	24	25	50
admis au Ministère avant Règlement	5049	64.	4891	76

admis au Ministère après règlement le 15 juillet 1872 —

2e trimestre. Boulard gaz.	765	71	718	96.

admis au Ministère avant Règlement. le 15 juillet. et après Règlement le .

3e trimestre Duvoir Leblanc Calorifère abont	500	00	500	00
Thiébault — Peinture ——	990	38	988	10
			Total — 7098	82

admis au Ministère avant Règlement le 11 octobre et après Règlement le et après Règlement le 28 novembre.

		F	c		
4e trimestre –	Mr Gorgogne tapissier —	60	20	58	20
	Mr Renaudot plomberie	1601	00	14	67
	Mr Roussel serrurerie —	1045	40		
	Mr Chatard maçonnerie —	192	27	189	20
	Mr Volini fumisterie	495	90	471	17
	Mr Thiébault. peinture	2664	78	2322	76
	Mr Boulard gaz —	469	13	458	33
	Mr Mathérion menuiserie —	641	10	637	69
Remis le 27 janvier.	Mr Duboraja? Conseiller —	316	00	311	21
	Mr Duvaix Leblanc calorifère	500	00	500	00
Reçu après vérification le 21 avril 1873					
		7485	78	5867	10.
adressé au ministère après vérification le 22 avril 1873					
	Récapitulation –				
	1er trimestre			4891	76
	2e trimestre			718	96
	3e trimestre			1488	10
	4e trimestre			5867	10
				12965	92
	Le crédit pour 1872 était de	10,000	00		

1872 Bibliothèque Ste Geneviève Entretien

crédit ouvert par lettre du



5

Paris le 10 janvier 1872.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Travaux d'Entretien à Exécuter en 1872.

7160 78
7078 82
14 238 60

Monsieur le Ministre,

Conformément aux Instructions que Vous avez adressées le 21 décembre dernier, j'ai l'honneur de soumettre à Votre approbation les propositions de crédits nécessaires à l'Entretien des bâtiments de la Bibliothèque Ste Geneviève pendant l'Exercice 1872.

Ces propositions ont pour objet les travaux ci après :

Entretien du Calorifère Exécuté il y a vingt cinq ans par Mr Duvoir et pour lequel Vous avez approuvé chaque année un abonnement de	1000	00
Je pense que cet abonnement qui expirait après 1870 a dû être renouvelé par l'administration, aux mêmes conditions que par le passé.		
Entretien des cheminées	800	00
Entretien des appareils de gaz	800	00
Entretien de la plomberie et des conduites d'eau	1000	00
Entretien de la fumisterie du bâtiment d'administration	800	00
Travaux divers de Menuiserie de Serrurerie et Maçonnerie	2200	00
Travaux de Peinture et Vitrerie	600	00
Réparations des Stores et Rideaux	2000	00
Travaux divers et imprévus	800	00
Total pour 1872	10 000	00

Telles sont, Monsieur le Ministre, les propositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre approbation.

Je suis avec respect

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant Serviteur

H. Labrouste

architecte de la Bibliothèque S. G.

7400

folg 64

MINISTÈRE

DES TRAVAUX PUBLICS

Direction

des Bâtiments civils.

Paris, le 26 Avril 1872.

Bibliothèque Ste Geneviève.

Travaux d'entretien.

Exercice 1872.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 12 avril courant, j'ai compris les bâtiments de la Bibliothèque Ste Geneviève, pour une somme de 10,000f dans la répartition du crédit affecté à l'entretien des Bâtiments Civils en 1872.

Cette somme sera employée ainsi qu'il suit :

Entretien des chéneaux et des appareils à gaz	1,000f
Plomberie et conduites d'eau	1,000
Réparations de fumisterie dans le bâtiment de l'administration	800
Maçonnerie, menuiserie, serrurerie	2,200
Peinture et vitrerie	600
Réparation de stores et rideaux	2,000
Travaux divers	800
Entretien des calorifères	1,000
Total	10,000f

Monsieur Labrouste.

Je vous invite à vous conformer rigoureusement, dans la limite de ce crédit, en donnant à chaque somme la destination fixée ci-dessus. Vous voudrez bien aussi faire exécuter les travaux en temps opportun et m'en transmettre les mémoires avant la fin de l'Exercice.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre

Le Directeur des Bâtiments Civils.

[signature]

28 Mai 1872 7

Monsieur

La pierre d'Ivry que vous m'avez commandée est prête; j'enverrai la poser Vendredi matin et suivant votre désir, j'ai l'avantage de vous en prévenir.

J'ai l'honneur d'être Monsieur
avec parfaite considération
Votre très humble serviteur

Ch. Chatenet

COUVERTURE & PLOMBERIE.
MAISON
RENAUDOT & POUPARD
POUPARD AINÉ,
Successeur.
23, Rue du Cherche-Midi, 23,
PARIS

Paris 30 7bre 1872.

Monsieur

Je m'empresse de vous faire part que par suite de la dissolution de la Société Renaudot & Poupard prononcée sur ma demande, je me suis rendu aujourd'hui adjudicataire du fonds de Commerce de Couverture et Plomberie qui en dépendait.

Je deviens en Conséquence, à partir de ce jour, seul successeur de la maison Renaudot & Poupard.

Ma maison Conservera pour titre
Maison Renaudot et Poupard
Poupard Aîné Successeur.

Dans cette situation, j'ose espérer, Monsieur, que vous voudrez bien me continuer votre confiance tous mes efforts ne tendront qu'à la justifier.

Je vous prie d'agréer Monsieur l'assurance de mon entier dévouement.

Poupard
Aîné